

Avis voté en plénière du 10 avril 2018

## Pour une réforme globale de la fiscalité locale

## Déclaration du groupe CGT-FO

Cet avis résulte d'une étude transformée en avis, ce qui n'est pas neutre. S'agissant en effet, du corps de l'étude, fruit d'un travail minutieux de la part des deux co-rapporteurs, le groupe FO considère qu'il constitue un état des lieux exhaustif de la fiscalité locale. Il relève néanmoins un parti pris un peu trop appuyé sur la complexité de la fiscalité et une relative confusion entre autonomie fiscale et autonomie financière des collectivités territoriales.

Les besoins exprimés par les élus locaux auditionnés en termes d'expertise des services déconcentrés de l'Etat notamment fiscaux économiques et financiers y sont abondamment relayés. Le groupe FO regrette qu'à cette occasion la diminution constante des moyens des dits services ne soit pas évoquée. De même, si l'idée d'une réforme d'ensemble de la fiscalité est effleurée, elle est très vite abandonnée.

La fiscalité, fruit de législations successives dont l'empilement a pu générer une relative incompréhension, est surtout perçue, ces dernières années, comme de plus en plus injuste. C'est pourquoi, nous rappelons que Force Ouvrière milite depuis longtemps pour une réforme en profondeur de l'ensemble de la fiscalité afin de rendre la contribution de chacun plus conforme à ses facultés au sens de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789. Le groupe FO partage ainsi l'analyse selon laquelle le système de péréquation actuel ne remplit plus son rôle et doit donc être réformé de manière à assurer une plus grande égalité entre les territoires.

Il invite en revanche à une certaine prudence sur la co-élaboration d'une réforme de la fiscalité locale avec l'ensemble des parties prenantes y compris des associations de contribuables. Il existe en effet, un risque non négligeable non seulement de n'arriver à rien mais surtout d'aboutir à une incompréhension plus grande encore en fonction de la décision. De même, alors que cette saisine ne concernait en rien la pertinence de l'organisation administrative, faire disparaître la commune à l'occasion d'une préconisation d'affectation d'une partie des impôts nationaux aux collectivités locales nous semble quelque peu osé. Certes, ce point fait l'objet d'un dissensus mais rédigé de telle manière que tout le reste apparaît comme faisant consensus ce qui n'est pas le cas. Le groupe Fo relève le caractère contradictoire de certaines préconisations. Ainsi, l'attribution aux collectivités d'une part des impôts nationaux peut troubler au regard de la trop forte imbrication des impôts nationaux et locaux mise en avant dès le début des préconisations. L'éviction de la commune de l'attribution de cette part d'impôts nationaux ne peut en outre qu'éloigner la décision budgétaire du contribuable alors que l'avis s'appuie sur son ressenti de manque d'information. Si la mise à disposition de données numérisées peut permettre une meilleure compréhension des choix budgétaires des collectivités locales, elle ne remplace pas la proximité.

Enfin, le groupe FO estime qu'il n'est pas obligatoire pour valoriser le CESE d'ajouter à chaque préconisation de nature participative que le CESE pourrait être le vecteur, ou le lieu d'accueil de l'instance considérée. A trop vouloir démontrer, nous risquons de lasser.

Il met en garde contre des dérives amenant à ce que tous considèrent juste d'émettre en permanence un avis sur tout en laissant la responsabilité de la mise en œuvre à d'autres, ce qui risque de flatter l'individualisme croissant. De même, il alerte sur le fait que trop de simplification de la fiscalité pourrait aboutir à des injustices plus grandes encore.

Le groupe FO reconnaît la qualité du travail d'état des lieux, mais compte tenu de ses trop nombreuses réserves sur les préconisations s'abstient sur cet avis.